

MESSAGE CULTURE 2021-2024

Renforcer la culture du bâti – Remédier à la situation financière critique

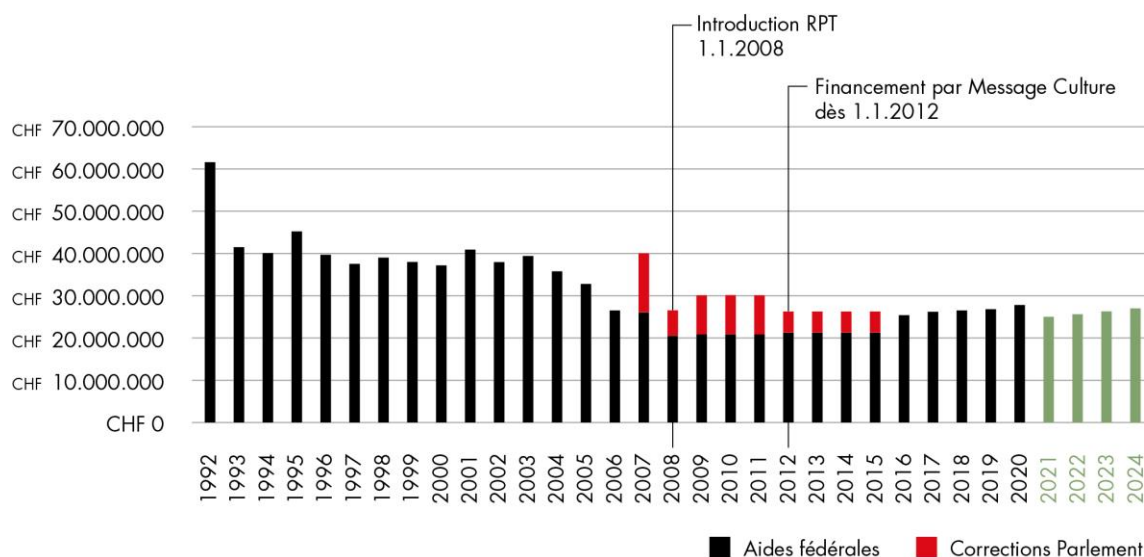
Le Conseil fédéral a défini les moyens nécessaires pour la politique culturelle dans son Message culture 2021-2024. La CSEC-N examinera le message après la session de printemps et le Conseil national votera durant la session d'été. Le crédit-cadre Culture du bâti prévoit les moyens nécessaires à la conservation des objets dignes de protection et aux mesures archéologiques en Suisse. Il s'agit ici d'objets tels que :

- Des sites classés au **patrimoine mondial de l'UNESCO**, comme **La Chaux-de-Fonds** ou **Le Locle**,
- La « **Münster** » de Berne,
- La « **Elisabethenkirche** » de Bâle,
- Les trois **châteaux de Bellinzone** ou
- Des **mesures archéologiques** dans différents sites inscrits au patrimoine mondial (p.ex. **palafittes dans la région des Trois-Lacs**).

Plus de **100 millions CHF par an** : ce sont les aides fédérales qui seraient nécessaires pour éviter des pertes importantes du patrimoine construit et du patrimoine archéologique de Suisse (Message culture 2021-2024, p. 79). Le présent message prévoit en moyenne **25,975 millions CHF par an**. Ces moyens ne suffisent absolument pas pour empêcher des pertes très importantes du patrimoine bâti et archéologique de la Suisse.

Coupes dans les aides financières

Depuis 1995, le budget pour la protection du patrimoine et des monuments a **diminué de près de 20 millions de francs, ce qui correspond à près de la moitié des sommes concernées**. Pour la période 2021-2024, le crédit-cadre Culture du bâti s'élève à 103,9 millions de francs, c'est-à-dire environ 25,975 millions de francs par année en moyenne. Ainsi, les aides financières se sont stabilisées au niveau le plus bas, malgré des besoins financiers en hausse.



Besoins financiers en hausse

Les besoins financiers croissants s'expliquent notamment par :

- La **conservation et la préservation du patrimoine culturel bâti, qui deviennent de plus en plus coûteuses** compte tenu de la pression sur les bâtiments historiques, liée à la densification et aussi des importants retards d'assainissement pour les bâtiments d'après-guerre au bilan énergétique problématique.
- La **volonté de densification des zones à bâtir, qui augmente la pression sur le patrimoine archéologique**. Par conséquent, il est nécessaire de procéder, sous une énorme pression temporelle et financière, à des fouilles de sauvetage. Certains sites ou vestiges archéologiques sont menacés d'une destruction totale, également imputable à d'autres facteurs comme p.ex. le réchauffement climatique.
- Le **danger pesant sur le patrimoine religieux**, dont l'entretien est particulièrement coûteux. Avec le déclin institutionnel des églises, la Confédération doit endosser davantage de responsabilité pour préserver cet héritage culturel.
- L'**augmentation des coûts de construction** et des coûts liés aux fouilles archéologiques (personnel, machine, services). La réduction des aides fédérales ne tient pas compte de ce facteur. Cela signifie que de moins en moins d'interventions peuvent être financées.

Renforcer le partage des tâches entre la Confédération et les cantons et empêcher un effet domino désastreux

La conservation et la préservation des monuments protégés, de sites construits de qualité et des sites archéologiques est une tâche commune des cantons et de la Confédération. **Le sous-financement de la Confédération crée un effet domino désastreux** : quand la Confédération ne participe pas ou pas suffisamment à la conservation du patrimoine culturel, les cantons en font de même – en particulier dans un contexte de mesures d'économie. En outre, comme les fondations privées fixent de plus en plus leurs contributions en fonction des fonds publics, ces moyens risquent de baisser à l'avenir aussi. Comme de nombreux projets ont dû être repoussés par manque de moyens depuis des années, les dommages aux bâtiments augmentent considérablement, ce qui génère des coûts ultérieurs supplémentaires. Il est nécessaire de stopper cette tendance.

L'augmentation du crédit-cadre Culture du bâti permet de garantir une planification plus sûre et renforce le partage des tâches entre la Confédération et les cantons en matière de préservation du patrimoine culturel.

Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir augmenter le crédit-cadre Culture du bâti.

Nous nous tenons très volontiers à votre disposition pour tout complément :

Nicole Bauermeister, directrice SHAS +41 (0)31 308 38 41

Cordula Kessler, Mila Trombitas, co-directrices NIKE +41 (0)31 336 71 11

Stefan Kunz, secrétaire général Patrimoine Suisse +41 (0)44 254 57 00

Andrea Schaer, membre du comité, Archéologie Suisse, +41 56 450 95 95 / +41 79 706 64 60

Alliance Patrimoine – L'avocate du patrimoine culturel

Alliance Patrimoine s'engage en faveur de la préservation durable du patrimoine culturel suisse. Elle rassemble quatre organisations totalisant 92'000 membres : Archéologie Suisse (AS), le Centre national d'information sur le patrimoine culturel (NIKE), Patrimoine suisse (PS) et la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS). www.alliance-patrimoine.ch